

## Résolution numéro 343-09-2017

### 2.1 DOSSIERS DES INONDATIONS HISTORIQUES PRINTANIÈRES 2017 – AUTORISATION D'ACCEPTATION DE CESSIONS DE TERRAINS

CONSIDÉRANT les inondations historiques qui se sont produites sur le territoire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac au printemps 2017 sur les rues Florence, Joseph, Paquin, Desjardins, Jovel et la 48e avenue sud;

CONSIDÉRANT la déclaration d'une zone d'intervention spéciale sur notre territoire par le Gouvernement du Québec par le décret 777-2017, le 19 juillet 2017;

CONSIDÉRANT le décret no 777-2017 et ses modalités d'allocations de départ;

CONSIDÉRANT QUE l'ampleur des dommages ne permet pas à certains sinistrés de réparer ou de reconstruire leur résidence;

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir l'allocation de départ, le propriétaire peut céder, à la municipalité de Saint-Joseph-du-lac, la propriété où la résidence ne peut être conservée;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite que la procédure de cessions de terrains soit accélérée afin d'aider le propriétaire à obtenir rapidement son allocation de départ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR

ET RÉSOLU que le conseil autorise le directeur général, monsieur Stéphane Giguère, à accepter les cessions de terrains qui seront entérinées par le conseil lors de la séance du conseil suivant l'acceptation desdites cessions;

QUE le conseil autorise le directeur général, monsieur Stéphane Giguère, à signer tout document confirmant que le cessionnaire a réalisé toutes les conditions nécessaires pour se prévaloir de l'allocation de départ, notamment d'avoir obtenu un permis de démolition et d'avoir effectué tous les travaux requis, le tout tel que décrit au programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues du 5 avril au 16 mai 2017 dans des municipalités du Québec.